

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

### **OBJET : RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION – BOULEVARD SAINT CLOUD**

L'An deux mil vingt-six, le dix septembre,

Nous, Maire de la Commune de Le Breuil,

Vu l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande de l'**Entreprise PRERESO – 388 Avenue Charles de Gaulle – 69200 VENISSIEUX** afin de réaliser des travaux d'ouverture de chambre télécom pour reprise sur boîte optique pour **le compte de SPIE CITYNETWORKS**

Considérant qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient,

### **ARRÊTONS**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : A compter du **12 octobre 2026** et ce pour une durée de **21 jours (1h à 2h durant la période)**, la **circulation** des véhicules, **Boulevard Saint Cloud** sera **perturbée par empiètement sur le trottoir**, en raison de travaux d'ouverture de chambre télécom pour reprise sur boîte optique pour **le compte de SPIE CITYNETWORKS**.

La vitesse sera limitée à **50 km/h** dans la zone de chantier.

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire pour la sécurité de ces travaux sera mise en place par l'**Entreprise PRERESO**.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable du Service Technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police du Creusot et à la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Fait à Le Breuil et publié le **11 SEP. 2026**

Chantal CORDELIER  
Maire

